

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1107

25 mai 2011

SOMMAIRE

Avrigny S.à r.l.	53101	Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.	53097
Beluga New Shipco GP	53127	LBREP II Linco Luxco S.à r.l.	53095
BH Luxembourg S.A.	53135	LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l.	53102
Calidris 28 AG	53102	LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l.	53092
CCORP S.A.	53105	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	53095
Centre Europe S.A.	53101	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	53105
Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A.	53111	LSREF Lux Investments X S.à r.l.	53102
DH Blythe Valley S.à r.l.	53111	LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	53095
DH French Light Industrial S.à r.l.	53123	LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	53108
DH Howick Place S.à r.l.	53123	LSREF Summer Loans, S.à r.l.	53097
DH Kent S.à r.l.	53124	LSREF Summer Loans, S.à r.l.	53124
DH New Investment XI S.à r.l.	53126	L'Usine S.à r.l.	53090
D'Ieteren Car Rental S.A.	53108	Marthilor S.à r.l.	53112
D'Ieteren Vehicle Glass S.A.	53108	Mat Invest S.A.	53111
Escafin Invest S.A.	53136	Modimmo S.A.	53105
Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR	53127	Narineta S.à r.l.	53135
EUROTOUR 2011 Luxembourg asbl	53092	Olip 2 S.A.	53108
Intergas Europe S.A.	53090	Société Centrale de Gestion	53135
Intergas Europe S.A.-SPF	53090	Steinweber Aktiengesellschaft A.G.	53094
J-J. Partners S.A.	53090	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A. ...	53097
Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.	53092		

**Intergas Europe S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Intergas Europe S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011034321/11.

(110038308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

J-J. Partners S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034322/10.

(110038473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

L'Usine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 6B, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 159.280.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Hans-Peter WILHELMI, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Erdenbach 9a.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "L'Usine S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Eventgastronomie im Bistrostil, einschliesslich Catering-Service.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben in irgendeiner Weise fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Hans-Peter WILHELMI, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Erdenbach 9a, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Hans-Peter WILHELMI, Versorgungstechniker, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Erdenbach 9a.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 6b, am Scheerleck.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-P. WILHELMI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} mars 2011. Relation: ECH/2011/333. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 07. März 2011.

Référence de publication: 2011034329/105.

(110038487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Laven Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011034330/11.

(110038302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.549.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034354/10.

(110038252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

EUROTOUR 2011 Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 93, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg F 8.665.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le 3 mars

Entre les soussignés:

- 1) Jean-Claude Hirtz, demeurant 33, rue Drogon, F-57970 Yutz, de nationalité française
- 2) Ginette Even, demeurant 93, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise
- 3) Anastasia Gossmann, demeurant 32a, Hauptstrasse, D-67678 Mehlingen, de nationalité allemande

et ceux qui seront admis ultérieurement, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, siège et durée, objet

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination de «Eurotour 2011 Luxembourg asbl», dénommée ci-après l'«Association».

Art. 2. Sa durée est illimitée, son siège est établi à 93, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg. Le siège social peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre endroit au Luxembourg.

Art. 3. L'Association a pour objet principal la promotion du motocyclisme touristique associé à des actions caritatives. Elle a encore pour objet secondaire la formation sécuritaire des motocyclistes. L'Association pourra à cette fin exercer toutes activités qui n'ont pas directement une nature commerciale et qui sont connexes ou annexes à son objet principal ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement. Elle pourra encourager par tous moyens toutes activités économiques, touristiques, scientifiques ou artistiques se rattachant à son objet social et faire à cette fin usage de tous moyens d'informations et de propagande dans l'intérêt général de la pratique du motocyclisme. Elle ne pourra cependant exercer d'activités qui ne sont pas directement ou indirectement en rapport avec l'objet principal qui a une nature spécifique et exclusive. L'Association pourra enfin collaborer avec tous autres associations, sociétés, organismes privés ou publics poursuivant en tout ou en partie un objet similaire ou commun au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Chapitre II. - Statuts de membres

Art. 4. Le nombre des membres de l'Association est illimité sans qu'il puisse être inférieur à trois.

Art. 5. Peut devenir membre, toute personne admise par le conseil d'administration.

Art. 6. Les associés sont libres de se retirer de l'Association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, dans un délai d'un mois à partir du rappel lui adressé par le trésorier, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant.

Art. 7. L'exclusion d'un associé pourra être prononcée pour des faits et agissements contraires aux intérêts, à l'objet ou aux statuts de l'Association par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers sur proposition du conseil d'administration. L'exclusion du membre devra figurer explicitement à l'ordre du jour. Le membre intéressé sera invité à l'assemblée générale par lettre recommandée, afin de pouvoir présenter sa défense et ses remarques.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

Chapitre III. - Les Recettes

Art. 8. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles ordinaires des membres,
- b) les contributions, subventions, dons, legs accordés à l'Association,
- c) les revenus nets des manifestations, sponsoring et des publications de l'Association.

Chapitre IV. - Administration

Art. 9. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 conseillers au moins et de 5 conseillers au plus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut également choisir un ou plusieurs vice-présidents et peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 10. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes et représentées. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans. Pour être éligible, les noms des candidats devront parvenir au siège social de l'Association au moins 8 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle les conseillers seront élus.

Art. 11. En cas de vacance d'un siège de conseiller, le conseil d'administration pourvoira à son remplacement par un autre membre qui achèvera le mandat du prédécesseur, le tout sujet à ratification par l'assemblée générale la plus prochaine.

Art. 12. Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres.

Tout engagement de l'Association dépassant cependant un montant de € 2.500.- (deux mille cinq cents euros) devra être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Art. 13. Il sera tenu des affaires sociales un grand registre sur lequel seront consignés tous les actes sociaux, résolutions du conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales.

Il sera en outre tenu une comptabilité des opérations de l'Association selon les usages.

Art. 14. Chaque année le trésorier présentera à l'assemblée générale un état des comptes sociaux et le conseil d'administration présentera un budget pour l'exercice à venir. Les comptes devront être approuvés par l'assemblée générale. Par dérogation, la présentation d'un budget ne sera pas requise pour le premier exercice de l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou en cas d'absence de vice-président par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Chapitre V. - Assemblée générale

Art. 16. La direction de l'Association incombe à l'assemblée générale qui réunit tous les associés. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour

- a) toutes modifications des statuts,
- b) la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration,
- c) l'approbation des comptes,
- d) la décharge de la gestion des administrateurs,
- e) la dissolution de l'association.

Art. 17. Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé fondé d'une procuration sous seing privé.

Art. 18. L'assemblée générale statutaire se réunit chaque année au plus tard avant la fin du mois de novembre.

Art. 19. Les associés seront convoqués individuellement par simple lettre à la poste et/ou par une convocation insérée dans un journal édité au Grand-Duché de Luxembourg, au moins huit jours à l'avance.

Art. 20. Chaque fois que la nécessité l'exige, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que l'assemblée statutaire.

Art. 21. En dehors des cas où la loi ou les statuts prévoient une majorité qualifiée, les assemblées générales délibèrent à la majorité simple des associés présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la proposition est rejetée.

Chapitre VI. - Cotisation, année sociale, liquidation

Art. 22. Le maximum de la cotisation annuelle est fixée à 2.500.- euros.

Art. 23. L'année sociale de l'Association commence le premier novembre de chaque année pour se terminer le trente et un octobre de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commence le 10 mars 2011 et se termine le 31 octobre 2011.

L'assemblée générale de l'Association peut se réunir sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent renoncer à une convocation. Elle peut encore se tenir valablement si une minorité des membres sont absents et s'ils ont déclaré à l'avance qu'ils ne s'opposent pas à la tenue de l'assemblée et qu'ils ratifient ex post les résolutions qui ont été prises.

Art. 24. En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, la liquidation sera effectuée par le conseil d'administration de l'Association ou par un liquidateur spécialement nommé par l'assemblée générale. Le solde excédentaire de l'actif social reviendra à l'association ou une institution de bienfaisance.

Art. 25. Les résolutions de l'association au sens de l'article 2.6° de la loi du 21 avril 1928 peuvent être consultées dans les registres sociaux.

Art. 26. Tous ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2011.

Jean-Claude HIRTZ / Ginette EVEN / Anastasia GOSSMANN.

Référence de publication: 2011037452/108.

(110041247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Steinweber Aktiengesellschaft A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.222.

Par la présente nous vous informons de la résiliation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société STEINWEBER AKTIENGESELLSCHAFT A.G., RCS Luxembourg B 147.222.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011050663/9.

(110055145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034356/10.

(110038273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034358/10.

(110038177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LBREP II Linco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.441.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualified as société d'investissement en capital à risqué, SICAR, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232 (the "Shareholder"),

Here represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that LBREP II Linco Luxco S.à r.l. (the "Company") has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 1 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 472 dated 4 March 2006, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned of 18 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 413 of 18 February 2008;

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 15,300 (fifteen thousand three hundred Euro), represented by 612 (six hundred and twelve) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid up;

3. that the Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 612 (six hundred and twelve) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

4. that the Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;

5. that the Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

6. that the Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company have been paid and settled;

7. that the Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

8. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;
9. that the Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and
10. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B. 106.232, étant l'associé unique (l "Associé") de la Société et agissant en cette capacité,

ici représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé, qui après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré et requis du notaire d'acter:

1. que LBREP II Linco Luxco S.à r.l. (la «Société») a été constituée par acte notarié du notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 472 en date du 4 mars 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 413 en date du 18 février 2008;

2. que le capital social souscrit de la Société se chiffre actuellement à la somme de EUR 15.300 (quinze mille trois cents Euro), représenté par 612 (six cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées;

3. que l'Associé est le seul associé de la Société et détient toutes les 612 (six cent douze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune;

4. que l'Associé déclare avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les rapports financiers de la Société à la date de sa dissolution;

5. que l'Associé déclare explicitement procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

6. que l'Associé déclare que toutes les dettes et tous les passifs connus de la Société ont été payés et réglés;

7. que l'Associé prend en charge et assume personnellement les actifs, passifs et obligations, connus ou inconnus, de la Société dissoute et la liquidation de la Société est clôturée étant entendu qu'il assume tous ses passifs;

8. que suite à la dissolution de la Société, son registre des parts sociales est annulé;

9. que l'Associé donne entière décharge aux gérants pour leur activité dans le cadre de leur mandat jusqu'à cette date; et

10. que les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56326. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011034338/97.

(110037492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034360/10.

(110038151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Par la présente nous vous informons de la résiliation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société WINTROP IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., RCS Luxembourg B 141.199.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011050664/9.

(110055139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Laven Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of its colleague Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, who last named shall remain depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B number 150.179), incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg on the 15th of December 2009, published in the Mémorial C number 159 of January 26th, 2010. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Jean SECKLER, notary on January 5th, 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Jeff FELLER, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 17 of the Articles in compliance with the law of April 5th, 1993.
2. Increase the corporate capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring it from two hundred and twenty five thousand euro (EUR 225,000.-) to three hundred and twenty five thousand euro (EUR 325,000) by creating and issuing one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, divided into:
 - one hundred (100) new class A shares,
 - one hundred (100) new class B shares,
 - one hundred (100) new class C shares,

- one hundred (100) new class D shares,
- one hundred (100) new class E shares,
- one hundred (100) new class F shares,
- one hundred (100) new class G shares,
- one hundred (100) new class H shares,
- one hundred (100) new class I shares,
- one hundred (100) new class J shares

3. Amendment of the Articles in order to reflect the corporate capital increase.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The general meeting addressed the agenda and, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

Referring to article 22 of the law of 5 April 1993, as amended, relating to the financial sector and to the CSSF comments in its letter dated 2 February 2011, sent to the board of directors of the company, the general meeting resolves to amend article 17 of the Articles, which will have the following content:

« **Art. 17. Independent auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more independent auditors. The Board of Directors shall appoint the independent auditors of the Company. Such mandates may not exceed six years.»

Second resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100.000.-) in order to bring it from its present amount of two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 225,000) to three hundred and twenty five thousand euro (EUR 325,000.-) by creating and issuing one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, divided into:

- one hundred (100) new class A shares,
- one hundred (100) new class B shares,
- one hundred (100) new class C shares,
- one hundred (100) new class D shares,
- one hundred (100) new class E shares,
- one hundred (100) new class F shares,
- one hundred (100) new class G shares,
- one hundred (100) new class H shares,
- one hundred (100) new class I shares,
- one hundred (100) new class J shares

having all the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

All the new issued shares have been subscribed by Mr. Gerard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados BB17030, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy delivered to him.

The sum of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the company as it has been proved to the notary by a bank certificate, which states it expressly.

Third resolution

The meeting decides to amend article five (5) of the Articles in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three hundred and twenty-five thousand euro (EUR 325,000) consisting of three thousand two hundred and fifty (3,250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, divided into:

- three hundred twenty-five (325) class A shares,
- three hundred twenty-five (325) class B shares,
- three hundred twenty-five (325) class C shares,
- three hundred twenty-five (325) class D shares,
- three hundred twenty-five (325) class E shares,
- three hundred twenty-five (325) class F shares,
- three hundred twenty-five (325) class G shares,
- three hundred twenty-five (325) class H shares,
- three hundred twenty-five (325) class I shares,
- three hundred twenty-five (325) class J shares

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix huit février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B numéro 150.179), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 159 du 26 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des Statuts, conformément à loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.
2. Augmentation de capital d'un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) pour le porter de deux cent vingt cinq mille euros (225.000,- EUR) à trois cent vingt cinq mille euros (325.000,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, divisées en:

- cent (100) nouvelles actions de classe A,
- cent (100) nouvelles actions de classe B
- cent (100) nouvelles actions de classe C
- cent (100) nouvelles actions de classe D
- cent (100) nouvelles actions de classe E
- cent (100) nouvelles actions de classe F
- cent (100) nouvelles actions de classe G

- cent (100) nouvelles actions de classe H
- cent (100) nouvelles actions de classe I
- cent (100) nouvelles actions de classe J

3. Modification des statuts afin de refléter le changement de capital social.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Se référant à l'article 22 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et aux commentaires de la CSSF par lettre datée du 2 février 2011, adressée aux administrateurs de la Société, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la société qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 17. Réviseur(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration. Leur mandats n'excéderont pas six années.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent mille euro (100.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt cinq mille euro (225.000,- EUR) à trois cent vingt cinq mille euros euro (325.000,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, divisées en:

- cent (100) nouvelles actions de classe A,
- cent (100) nouvelles actions de classe B
- cent (100) nouvelles actions de classe C
- cent (100) nouvelles actions de classe D
- cent (100) nouvelles actions de classe E
- cent (100) nouvelles actions de classe F
- cent (100) nouvelles actions de classe G
- cent (100) nouvelles actions de classe H
- cent (100) nouvelles actions de classe I
- cent (100) nouvelles actions de classe J

Souscription et Libération

Toutes les nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Gérard LUSSAN, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, résident à Bannatyne Plantation House, Christ Church, La Barbade, BB17030 ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglingster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La somme de cent mille euro (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois cent vingt cinq mille euros euro (325.000,- EUR) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250,-) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,) chacune, divisées en:

- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe A,
- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe B,
- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe C,
- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe D,

- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe E,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe F,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe G,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe H,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe I,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe J,
- entièrement souscrites et libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.500,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELLER, M. MAYER – P. DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2011. Relation GRE/2011/844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034332/210.

(110038303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.857.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050666/15.

(110055491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Centre Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2011

Le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Philippe Paquay, né à Schaarbeck le 14/08/1958, et le mandat d'administrateur de Monsieur Guillaume de Groot-Herzog, né à Esch-sur-Alzette le 03/04/1960, sont confirmés. Leur adresse professionnelle est au 43, Boulevard Royal à L-2955 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée qui se tiendra en 2014 pour approuver les chiffres de l'exercice 2013.

Certifié sincère et conforme
 Pour Centre Europe S.A.
 Guillaume DE GROOT-HERZOG
 Administrateur

Référence de publication: 2011050680/16.

(110055822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

Par la présente je souhaite vous informer de la modification d'adresse de Monsieur Alexander TESCHNER, administrateur et délégué à la gestion journalière de la société CALIDRIS 28 AG.

La nouvelle adresse est la suivante:

Alexander TESCHNER

19, Rue Walram

L - 2715 Luxembourg

Luxembourg

Wasserbillig, le 6 avril 2011.

CFO

CALIDRIS 28 AG

Alexander TESCHNER

Référence de publication: 2011050681/18.

(110055573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

**LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. LSREF Lux Investments X S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.549.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF4 Lux Japan Investments II S.à r.l. (formerly named LSREF Lux Investments X S.à r.l.) (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.549, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2513 of 24 December 2009, that has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 500 (five hundred euro) to an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro) by the issuance of 4 (four) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 5.51 (five euro and fifty-one cents);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 500 (five hundred euro), to an amount of EUR 13,000 (thirteen thousand euro), represented by 104 (one hundred and four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by the issuance of 4 (four) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 5.51 (five euro and fifty-one cents).

All the 4 (four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 505.51 (five hundred five euro and fifty-one cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 104 (one hundred and four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000 (thirteen thousand euro), represented by 104 (one hundred and four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 février 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. (précédemment dénommée LSREF Lux Investments X S.à r.l.) (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.549, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2513 du 24 décembre 2009, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 31 janvier 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 500 (cinq cents euros) à un montant de EUR 13.000 (treize mille euros) par voie d'émission de 4 (quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission de EUR 5,51 (cinq euros et cinquante et un cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par le biais d'une augmentation de EUR 500 (cinq cents euros) à un montant de EUR 13.000 (treize mille euros), représenté par 104 (cent quatre) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission de EUR 5,51 (cinq euros et cinquante et un cents).

Toutes les 4 (quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 505,51 (cinq cent cinq euros et cinquante et un cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 104 (cent quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 13.000 (treize mille euros), représenté par 104 (cent quatre) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10308. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034355/134.

(110038253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.160.

—
Extrait des délibérations portant a publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juin 2010 à Luxembourg ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC SA. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011050682/16.

(110055418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

—
Par la présente nous vous informons de la résiliation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société MODIMMO S.A., RCS Luxembourg B 109.216.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011050658/9.

(110055156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.496.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.058.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,656,500 (one million six hundred fifty-six thousand five hundred euro) by an amount of EUR 160,125 (one hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,496,375 (one million four hundred ninety-six thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 1,281 (one thousand two hundred eighty-one) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,656,500 (one million six hundred fifty-six thousand five hundred euro), represented by 13,252 (thirteen thousand two hundred fifty-two) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 160,125 (one hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,496,375 (one million four hundred ninety-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 11,971 (eleven thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 1,281 (one thousand two hundred eighty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 160,125 (one hundred sixty thousand one hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 11,971 (eleven thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,496,375 (one million four hundred ninety-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 11,971 (eleven thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 février 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 31 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.656.500 (un million six cent cinquante-six mille cinq cents euros) par un montant de EUR 160.125 (cent soixante mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.496.375 (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 1.281 (mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.656.500 (un million six cent cinquante-six mille cinq cents euros), représenté par 13.252 (treize mille deux cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 160.125 (cent soixante mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.496.375 (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 11.971 (onze mille neuf cent soixante et onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 1.281 (mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 160.125 (cent soixante mille cent vingt-cinq euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 11.971 (onze mille neuf cent soixante et onze) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.496.375 (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 11.971 (onze mille neuf cent soixante et onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10310. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034357/132.

(110038274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Olip 2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.610.

Par la présente nous vous informons de la résiliation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société OLIP 2 S.A., RCS Luxembourg B 131.610.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011050660/9.

(110055138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

D'Ieteren Car Rental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.689.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 décembre 2010

1. le siège social de la société est transféré au 1^{er} janvier 2011 au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 04 AVR. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

D'IETEREN CAR RENTAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011050684/14.

(110055817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

D'Ieteren Vehicule Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 décembre 2010

le siège social de la société est transféré au 1^{er} janvier 2011 au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 10 mars 2011

La société anonyme BDO Tax & Accounting est reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Veillez noter que la société anonyme «BDO Compagnie Fiduciaire», R.C.S. Luxembourg B 147571, avec siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a changé sa dénomination en «BDO Tax & Accounting» le 24 décembre 2009.

Luxembourg, le 04 AVR. 2011.

D'IETEREN VEHICULE GLASS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011050685/18.

(110055819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 474.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Holdings S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1768 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 486,250 (four hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 474,875 (four hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro) via the cancellation of 91 (ninety-one) ordinary shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 486,250 (four hundred eighty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 3,890 (three thousand eight hundred ninety) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 474,875 (four hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 3,799 (three thousand seven hundred ninety-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 91 (ninety-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 3,799 (three thousand seven hundred ninety-nine) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 474,875 (four hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 3,799 (three thousand seven hundred ninety-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 février 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1768 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 486.250 (quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 474.875 (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 486.250 (quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 3.890 (trois mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 474.875 (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 3.799 (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.799 (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 474.875 (quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 3.799 (trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10307. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034359/132.

(110038178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.279.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 19.11.2010

- Die außerordentliche Generalversammlung:

nimmt den Rücktritt von Herrn Christoph Dahm, berufsansässig: Elisabethstraße 65, D-40217 Düsseldorf als Mitglied B des Verwaltungsrates der Gesellschaft zum 15.10.2010 zur Kenntnis.

- Die außerordentliche Generalversammlung beschließt:

die Wahl von Herrn Volker Kurr, Geschäftsführer und Sprecher der Geschäftsführung der WestLB Mellon Asset Management Kapitalanlagegesellschaft mbH, berufsansässig: Elisabethstraße 65, D-40217 Düsseldorf, zum Verwaltungsratsmitglied B mit Wirkung zum 16. Oktober 2010 für den Zeitraum bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A.

Udo Göbel / Ferdinand Wollscheid

Managing Director / Associate Director

Référence de publication: 2011050686/19.

(110055682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

DH Blythe Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.074.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050687/15.

(110055473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Mat Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.529.

Par la présente nous vous informons de la résiliation, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société MAT INVEST S.A., RCS Luxembourg B 99529.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011050656/9.

(110055131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Marthilor S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-154.953,

represented by Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 February 2011; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of "Marthilor S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or securities in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by two managers, acting jointly who need not be shareholders (the “Managers”), or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the “Board of Managers”).

The Managers or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”). If no permanent Chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the “Chairman” for the purpose of such meeting.

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman, or by any two of its members who so request.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 hours notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or, exceptionally at such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine.

Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers .

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Management Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers or, as the case may be, the members of the Board of Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager, or as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers, Representation of the Company. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Managers or as the case may be the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflict of Interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Managers, officers, or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Managers, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers or officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Managers' Resolutions. The resolutions of the Managers (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s), will be elected by the single shareholder, or as the case may be the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such place as may be specified in the notice convening the meeting, on 15 April at 2 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Managers, or as the case may be, the Board of Managers, failing which, by the statutory auditor (if any) or, failing which, by shareholders representing half of the corporate capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meeting including the annual general meeting of shareholders may be held abroad if, in the judgement of the Managers or, as the case may be the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself.

The Managers, or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Managers, or as the case may be the Board of Managers, at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity being a member may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Managers, or as the case may be, the Board of Managers may require. The Managers, or as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items contained on the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of Shareholders' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers or as the case may be the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Approbation of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders as dividends, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association, or as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company, and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr Mirko Dietz, born in Göppingen (Germany) on 20 October 1974, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Stephan Illenberger, born in Bremen (Germany) on 11 April 1959, having his professional address at An der Welle 4, D-60322 Frankfurt, Germany;
- Mr Andreas Georg Christian Demmel, born in Munich (Germany) on 11 April 1969, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Andrew Liau, born in Vancouver (Canada) on 1 January 1979, having his professional address at 55 Grosvenor Street, London W1K 3HY, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-154953,

représenté par Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2011; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «Marthilor S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires des Lois, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (les «Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) (le «Secrétaire»). Si aucun Président permanent n'est nommé, un président sera élu lors de chaque réunion qui présidera la séance et sera le «Président» pour sa durée.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) se réunira sur convocation du Président ou de deux de ses membres le demandant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) excepté en cas d'absence où le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (le cas échéant).

Toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) se tiendra à Luxembourg ou, exceptionnellement, à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) est présente ou représentée.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant).

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence des Gérants ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 11. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation du ou des associé(s), les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable envers la Société de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'Intérêts, Indemnité. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, les Gérants, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant a ou peut avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, les Gérants, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-verbaux des Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants (le cas échéant) sont enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par les Lois, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et les Lois.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par les Lois à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, laquelle doit être tenue dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril à 14h00.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15)

jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire des associés doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation à une Assemblée des Associés. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nus-propriétaires de parts sociales, les créanciers et les débiteurs de parts sociales mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à une Assemblée des Associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à une Assemblée des Associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux des Résolutions des Associés. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs, le bilan et le compte de résultat conformément aux Lois et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire peut prendre communication de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours (15) qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par les Lois pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée..

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2011.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Mirko Dietz, né à Göppingen (Allemagne) le 20 Octobre 1974, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Stephan Illenberger, né à Brème (Allemagne) le 11 avril 1959, ayant son adresse professionnelle à An der Welle 4, D-60322 Francfort, Allemagne;
- Monsieur Andreas Georg Christian Demmel, né à Munich (Allemagne) le 11 avril 1969, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Andrew Liao, né à Vancouver (Canada) le 1^{er} janvier 1979, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, Londres W1K3HY, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P-A Lechantre, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 février 2011. Relation: RED/2011/430. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011034367/632.

(110037992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050688/15.

(110055471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.705.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050689/15.

(110055466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

DH Kent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.802.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050690/15.

(110055462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

LSREF Summer Loans, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.682.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF Summer Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.684,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Summer Loans S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.682, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1766 of 12 September 2009, that has been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 264,375 (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 253,000 (two hundred fifty-three thousand euro) via the cancellation of 91 (ninety-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 264,375 (two hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro), represented by 2,115 (two thousand one hundred fifteen) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 253,000 (two hundred fifty-three thousand euro), represented by 2,024 (two thousand twenty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, via the cancellation of 91 (ninety-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to reimburse to the Sole Shareholder the said amount of EUR 11,375 (eleven thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 2,024 (two thousand twenty-four) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 253,000 (two hundred fifty-three thousand euro), represented by 2,024 (two thousand twenty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

LSREF Summer Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.684,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 février 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Summer Loans S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.682, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1766 du 12 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et la dernière fois selon acte de Maître Martine Schaeffer du 23 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR 264.375 (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros), pour le porter

à un montant de EUR 253.000 (deux cent cinquante-trois mille euros) par voie d'annulation de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 264.375 (deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 2.115 (deux mille cent quinze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 253.000 (deux cent cinquante-trois mille euros), représenté par 2.024 (deux mille vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de rembourser ce montant de EUR 11.375 (onze mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 2.024 (deux mille vingt-quatre) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 253.000 (deux cent cinquante-trois mille euros), représenté par 2.024 (deux mille vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10306. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034361/133.

(110038152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

DH New Investment XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2448 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.296.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Laurent Bélik, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2011.

Gérard Becquer

Gérant

Référence de publication: 2011050691/15.

(110055458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.545.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration d'Eurazeo Management Lux S.A., associé gérant commandité de la SICAR B tenu le 28 mars 2011:

- que le cabinet Mazars S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56248, a été nommé comme réviseur d'entreprises de la SICAR B pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAR B délibérant en 2012 sur les comptes annuels de la SICAR B clos le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurazeo Management Lux SA

Associé-gérant commandité

Laurent Guérineau / Bertrand Michaud

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011050693/20.

(110055861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Beluga New Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.415.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.518 and having a share capital amounting to EUR 12,500,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Beluga New Shipco GP (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to

any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Sole manager.

11.1 If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form -Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

18.1 Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

- Figen EREN, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.518, et ayant un capital social de EUR 12.500

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Beluga New Shipco GP (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures

provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Beluga Shipco S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000.-.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knights-bridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et
 - Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11095. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011037394/432.

(110041207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Centrages, Société Centrale de Gestion, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.576.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il a été décidé de mettre fin aux activités de notre succursale luxembourgeoise Société Centrale de Gestion en abrégé Centrages, 6 avenue Guillaume à L-1650 Luxembourg (numéro d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg B41576).

Tous pouvoirs ont été conférés à Monsieur Daniel Haas pour la fermeture de la succursale.

La radiation prendra effet au 31 décembre 2010.

Fait à Bruxelles, le 8 décembre 2010.

Philippe de Traux de Wardin / Hubert Fabri

Directeur Général / Président

Référence de publication: 2011050824/16.

(110056263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

BH Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.299.

Narineta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 156.382.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Madame Mariagrazia RINALDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme BH LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 81299, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 927 du 26 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1253 du 31 décembre 2001;
- en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 167 du 13 février 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 novembre 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée NARINETA S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 156382, constituée à Funchal/Madère (Portugal) en date du 17 mars 2002, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil de gérance, prise en sa réunion du 2 novembre 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme BH LUXEMBOURG S.A. prédésignée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée NARINETA S.à r.l., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 8 novembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 2494 du 18 novembre 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée NARINETA S.à r.l.,

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RINALDI - ROSSI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2011.

J. SECKELR.

Référence de publication: 2011035526/55.

(110038719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050295/9.

(110056148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.